

Motion du 29 janvier 2019 d'Omar Azzabi et Yasmine Menétrey: « Pour une adéquation des moyens des Agent.e.s de Police Municipale (APM) en Ville de Genève, faisons face à leurs nouveaux défis »

PROJET DE MOTION

Considérant :

- Les violences récentes survenues dans notre Ville de Genève (agressions dont ont été victimes des femmes, principalement) sont des manifestations des changements de délinquance qui renvoient aux significations, aux perceptions et aux modes d'approche (notamment l'absence de forces de police municipale la nuit durant semaine et après 3h du matin les jeudis-vendredis et samedis) de la violence par notre police municipale.
- l'augmentation de la violence à l'égard des fonctionnaires doté.e.s d'un pouvoir d'autorité puisqu'on dénombrait 138 cas en 2011 et qu'en 2017, ce chiffre passait à 254¹ ;
- que malgré un nombre de 200 policier.ère.s municipaux.ales et un budget de 48 millions, des questions se posent quant au mandat et à la formation des agent.e.s de la police municipale (APM), surtout pour ce qui est des violences nocturnes ;
- que les APM de la Ville ont des besoins différents de celles et ceux des autres communes genevoise et que cela mériterait une réflexion autour d'un statut spécial dans la Loi sur les agents de la police municipale (LAPM)
- les dires de l'Union du Personnel du Corps de Police à propos du fait que « l'effectif policier (cantonal) quotidien de nuit n'a jamais été aussi famélique et peu expérimenté² » ainsi que la surcharge de travail qui en découle pour les APM travaillant de nuit ;
- le besoin d'évaluation des moyens actuels des APM incluant les questions de ressources humaines, de matériels, de mandat et de formation ;
- que les polices municipales du canton de Genève sont les seules de Suisse à ne pas pouvoir passer le brevet fédéral de policier et ainsi suivre une formation solide de base reconnue au niveau fédéral et leur permettant de travailler dans d'autres cantons³ ;
- que ce brevet est aujourd'hui octroyé à de nombreux corps de métier dans le canton (police des transports, gardes-frontières, service de secours et incendie, ambulancier.ère, agent.e.s de détention et enfin gardes de l'environnement) et qu'il peut être octroyé tout en ayant une fonction démunie du port d'armes ;
- qu'il faille redonner un vrai mandat de police de proximité « non-armée » à nos forces de sécurité municipales ;
- que les APM sont depuis toujours une police de proximité et que la création de la police de proximité cantonale peut faire office de doublon ;
- la nécessité de revoir l'approche municipale de la sécurité en Ville aux fins notamment, de prévenir, d'assurer la sécurité des personnes durant la nuit ;
- la nécessité d'avoir une centrale d'engagement APM qui puissent fonctionner correctement ;
- le besoin d'une réponse accrue lié au harcèlement de rue et des violences à l'égard des femmes ;

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre en place une étude approfondie des besoins de la Police municipale en Ville incluant les questions d'effectif, de ressources humaines et matérielles ainsi que les questions organisationnelles (dont l'organisation de l'Etat Major) ;
- d'entamer des discussions auprès du Conseil d'Etat afin de revoir le contrat local de sécurité de 2017 et s'octroyer l'exclusivité du rôle de police de proximité ainsi que le budget accompagnant cette dernière ;

¹ <https://upcp.ch/communique-de-presse-lache-agression-dun-policier-dans-la-nuit-du-11-au-12-aout-2018/>

² idem

³ <https://www.facebook.com/spmg.spmg.1/posts/2277666822479993>

- d'entreprendre des démarches auprès du Conseil d'Etat afin de réclamer l'octroi d'un statut spécial pour les APM de la Ville de Genève dans la Loi sur les agents de la police municipale (LAPM) notamment en ce qui concerne l'accès au brevet fédéral de police « sans l'introduction ni le recours au port d'armes lors de l'entrée en fonction et tout au long de la carrière en tant qu'APM » ;
- de réadapter les différentes lois, règlements et autres directives en fonction des réformes entreprises dans le cadre du mandat et de la formation des APM en consultation avec les principaux représentant.e.s de la profession dont le Syndicat des Polices Municipales Genevoises (SPMG) ainsi que l'Union des Polices Municipales Genevoises (UPMG).